



Réalise-toi
avec NOUS!



APPARITEUR EN ÉLECTROMÉCANIQUE

Centre d'études professionnelles de Saint-Jérôme
3 jours / semaine de 8h30 à 16h00

Concours SA-20-26

Affichage interne et externe

Du : 2020-10-06

Au : 2020-10-27

Nous sommes une organisation en pleine expansion dans les Laurentides, qui a comme mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité en collaborant et innovant pour l'avenir de tous. Notre motivation est d'agir ensemble pour la réussite de nos élèves avec confiance, respect et courage. Plus de 4 875 employés partagent déjà ces valeurs, serez-vous bientôt des nôtres?

Vous profiterez :

- d'un horaire de travail flexible du lundi au vendredi à raison de 3 jours par semaine;
- d'un taux horaire de 20,88\$ + 19% (assurance collective et vacances)

À ce titre et puisque vous possédez des compétences en électromécanique de systèmes automatisés, vous assisterez le personnel enseignant et les élèves en préparant et en mettant à leur disposition le matériel nécessaire à la réalisation d'expériences et d'activités relatives aux matières enseignées.

Vous possédez un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles en électromécanique. Vous avez de l'intérêt et des aptitudes de base en informatique. Vous êtes méthodique, structuré et l'on vous reconnaît pour votre rigueur? Vous souhaitez faire partie d'une équipe de travail engagée? Cet emploi est pour vous!

Soumettez-nous rapidement votre curriculum vitae par courriel à delamirandea@csrdn.qc.ca

Si vous avez des questions sur le poste, vous pouvez communiquer avec Lyne Boivin, directrice adjointe : 450-565-0006 poste 7376

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.

